

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 8 juillet DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 11h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : M. Dominique LEGO,
Mme Catherine DUVALLET,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/07/PV du 2 juillet 2025.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoit BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Christophe THIESSE,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie, CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Dominique LEGO,
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

8 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION

3 juillet 2025

DATE D'AFFICHAGE

10 juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

3

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

3

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 1

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DE L'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE SEINE-EURE

Ambassadeurs des droits

La lutte contre le non recours et l'accès aux droits constitue un enjeu de cohésion sociale.

En 2024, la commune, au travers d'une action expérimentale permettant d'amorcer la transition vers le nouveau Contrat de Ville « Quartiers 2030 », a souhaité proposer de développer cet axe stratégique contribuant à prévenir et réduire les inégalités d'accès aux droits au sein du QPV.

Par ailleurs, les chiffres du non recours restent importants et il convient de tenter des actions permettant de repérer et remobiliser le public dit « invisible », d'une part et de faciliter l'accès au droit et aux dispositifs de droit commun des plus fragiles d'autre part.

Au travers d'une action « d'aller vers » tous les locataires du quartier, les objectifs sont de :

- Réduire le phénomène de non recours et de capter « les invisibles »,
- Rétablir le lien et l'accès aux dispositifs de droit commun,
- Prendre appui sur l'expertise des différents professionnels et du réseau associatif du territoire afin de favoriser la diffusion de l'information et de mieux guider et orienter.

Ainsi, 17 journées ont été dédiées à ce dispositif en 2024. 6 temps de convivialité en pieds d'immeubles ont été organisés et 209 logements visités.

Le succès de cette action a permis d'obtenir un financement de la Banque des Territoires et d'envisager le renouvellement en 2025.

« Mailler » le quartier en assurant une présence active par le réseau d'acteurs institutionnels et associatifs permet d'initier la création de liens et l'émergence du pouvoir d'agir.

L'offre et les compétences existantes au sein des services de la Ville et du CCAS sont ainsi proposées dans le cadre d'une nouvelle modalité d'intervention.

Une subvention de 8 000 € est sollicitée pour la part Contrat de Ville/ Etat,

Et une subvention de 2 000 € est sollicitée pour la part Agglomération Seine-Eure

Café des Aînés

Lutter contre l'isolement et pallier à la perte d'autonomie des seniors résidants au sein des quartiers.

En 2020, + de 13,5 millions d'individus ont + de 65 ans. Près de 1 million est en situation de précarité, soit 7,5% des personnes retraitées.

La Ville de Val-de-Reuil comptabilise 1800 seniors âgés de 61 ans et plus. Pour ce public, les situations d'isolement deviennent plus importantes et préoccupantes. Au niveau national, 56% des ménages en QPV sont des femmes isolées dont la moitié à plus de 60 ans.

Les seniors des quartiers connaissent une seconde difficulté par leur appartenance à des catégories sociales modestes voire pauvres et l'on sait que le lieu d'habitation a une incidence sur l'espérance de vie.

Le Conseil National des Villes a adopté, en septembre 2021, un avis relatif au vieillissement de la population dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Se pose comme préalable aux recommandations la nécessité de changer notre regard sur la vieillesse et de reconnaître, et faire reconnaître l'utilité sociale des seniors.

Le "Café des Aînés" de Val-de-Reuil propose des rencontres mensuelles animées par le coordinateur des activités seniors. Ces rencontres se déroulent dans un lieu accessible et neuf : la résidence Seniors située chaussée de Léry à Val-de-Reuil. Une salle de 80 m² y dédiée pour les activités « seniors ».

Le CCAS est en charge de l'animation de ce lieu. Le programme de thématiques est élaboré à partir des besoins des participants, permettant ainsi d'offrir des activités variées et adaptées aux attentes de chacun. Ces rencontres sont également l'occasion de promouvoir le programme d'activités seniors de la communauté.

La présente action, vise à apporter du rythme à différents événements qui pourront contribuer à mobiliser, par leur récurrence, leur dynamisme et leur diversité, le public senior des quartiers mais également les acteurs de proximité.

Au travers de 2 objectifs majeurs :

- Lutter contre l'isolement et pallier la perte d'autonomie en agissant contre le non recours aux soins,
- Contribuer à rendre le cadre de vie plus adapté.

Selon 2 axes stratégiques :

- Prévention et bien-être,
- Accès aux droits.

Une subvention de 7 000€ est sollicitée pour la part Contrat de Ville/ Etat,

Et une subvention de 2 000€ est sollicitée pour la part Agglomération Seine-Eure

Val'heureuses

Dans la continuité de la démarche de la Cité éducative, le service de Réussite Educative met en œuvre un programme d'actions permettant de fédérer les différents acteurs de l'éducation, de la parentalité et de la prévention (corps enseignants, parents, futurs parents, éducateurs sportifs, professionnels de santé, puéricultrices, travailleurs sociaux...).

Ce programme a pour but de soutenir, informer, accompagner, créer du lien pour et entre les familles) et apporter des clés de compréhension.

Il vise également à consolider la fonction parentale et les relations intra familiales en s'appuyant sur des actions collectives sur les temps scolaires, péri et extra-scolaires.

Il est coconstruit avec les familles ainsi que les partenaires locaux et comporte des temps d'animation, des sorties en famille et de rencontres citoyennes, ludiques et conviviales. Il permet ainsi aux familles de pouvoir échanger autour de leurs préoccupations parentales et éducatives. Ainsi, ces actions diverses, proposées aux familles Rolivaloises, vise l'épanouissement et la socialisation des familles avec ou sans leur enfant.

Une subvention de 1 650€ est sollicitée pour la part Contrat de Ville/ Etat,

Et une subvention de 2 300€ est sollicitée pour la part Agglomération Seine-Eure

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration d' :

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à demander les subventions auprès de l'Etat et de l'agglomération Seine-Eure,
- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces demandes de subvention.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à demander les subventions auprès de l'Etat et de l'agglomération Seine-Eure,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son

représentant à signer tous documents relatifs à ces demandes de subvention.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES